

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE BK 280 4 RUE DE LA CROIX - PLERIN

DELIBERATION CA 2025 M12 76
Conseil d'Administration du 16 Décembre 2025

Membres délibérants présents :

Mesdames Françoise AUBIN, Marie-France BOMMERT, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Blandine DONNET, Sylvie GUIGNARD, Martine HUBERT, Nadège LANGLAIS, Chantal LE POEC, Marie-Chantal NACIRI, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO.

Messieurs Jean-Claude DAUPHIN, Jean-Yves GATHIGNOL, Jean-Claude GUILLOT, Guillaume HAMON, Thierry SAVIDAN.

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie GUIGNARD donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER
Mme Fanny CHAPPE donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER
Mme Brigitte DEMEURANT COSTARD donne pouvoir à M. JC DAUPHIN
Mme Véronique CADUDAL donne pouvoir à Mme Valérie RUMIANO
M. Stéphane FAVRAIS donne pouvoir à Mme Martine HUBERT
M. Loïc LENOUEL donne pouvoir à M. Guillaume HAMON

Membre excusé sans pouvoir :

M. Paul LE BIHAN

Membres absents sans pouvoir :

Mme Sandra LE NOUVEL
Mme Nicole LECLERC
M. Daniel BARON
M. Bruno BEUZIT
M. JJ LE GUERN

Membres consultatifs présents :

Mme Céline SALLE, représentante du CSE
Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN - Représentante de M. Le Préfet

Assistait à la séance avec voix consultative :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier
M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires
Mme Sophie CALFORT, Responsable Ressources Humaines
M. François BRACQ, Direction des finances
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

*Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article de l'article L2141-1
Vu le Code Général des collectivités territoriales*

TERRES D'ARMOR HABITAT est propriétaire d'un ancien EHPAD à Plérin. Ce bâtiment désormais inoccupé a vocation à être vendu à la collectivité de Plérin. Le Conseil Municipal souhaite y effectuer des aménagements qui ne seront plus en lien avec une activité du secteur public. TERRES D'ARMOR HABITAT est propriétaire de l'ancien EHPAD de Plérin. Une partie a été conservée pour être réhabilité en LLS pour TAH. L'autre partie a été démolie car elle occupait trop de foncier pour peu de surface habitable. Une partie de ce foncier vierge va être rétrocédé à la maire pour un projet de logements avec un promoteur. La partie rétrocédée à la Mairie est en couleur bleue sur l'annexe à la présente délibération, il s'agit de la zone bleutée située sous les pointillés. C'est cette zone qui nécessite une désaffectation et un déclassement et constitue une partie de la parcelle BK280.

Le bâtiment hachuré correspond au bâti conservé le reste de la parcelle BK280.

Il convient en application des dispositions de l'article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques de constater et de confirmer la désaffectation et le déclassement des biens constituant l'ancien EHPAD.

Etant précisé que les biens déclassés restent de la propriété de l'OPH. Le déclassement génère uniquement un changement de régime domanial et n'affecte pas le droit de propriété.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de TERRES D'ARMOR HABITAT :

- Constaté et confirmé la désaffectation du terrain sur lequel était érigé le bâtiment démoli situé sur la parcelle BK280 au 4 rue de la Croix - 22190 PLERIN, en couleur bleu sur le plan annexé et située sous les pointillés. Ce bien n'étant plus affecté à l'usage direct du public,
- De prononcer le déclassement du domaine public de l'OPH TERRES D'ARMOR HABITAT, du terrain sur lequel était érigé le bâtiment démoli situé sur la parcelle BK280 au 4 rue de la Croix - 22190 PLERIN en couleur bleu sur le plan annexé et située sous les pointillés, et de l'intégrer au domaine privé de l'OPH,
- D'autoriser Monsieur Le Directeur Général de TERRES D'ARMOR HABITAT à signer tous les actes utiles à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil d'Administration Après en avoir délibéré

- Constate et confirme la désaffectation du terrain sur lequel était érigé le bâtiment démoli situé sur la parcelle BK280 au 4 rue de la Croix 22190 PLERIN, en couleur bleu sur le plan annexé et située sous les pointillés. Ce bien n'étant plus affecté à l'usage direct du public,
- Prononce le déclassement du domaine public de l'OPH TERRES D'ARMOR HABITAT, du terrain sur lequel était érigé le bâtiment démoli situé sur la parcelle BK280 au 4 rue de la Croix - 22190 PLERIN en couleur bleu sur le plan annexé et située sous les pointillés, et de l'intégrer au domaine privé de l'OPH,
- Autorise Monsieur Le Directeur Général de TERRES D'ARMOR HABITAT à signer tous les actes utiles à l'exécution de la présente délibération

Vote à l'unanimité

